

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 09/04/2021



Présents : Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN,
Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,
Absents : Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER, Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Pierre HOEZELLE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/22 : Affectation des résultats 2020 au BP 2021- Budget Station-Service

Le Conseil Municipal

Après avoir approuvé le CA 2020 statuant sur l'affectation de ce même exercice, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultats antérieurs reportés en fonctionnement :	- 29 328.20
Résultats antérieurs reportés en investissement :	- 1 396.00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2020 :

Solde de l'exercice :	- 19 959.00
Résultats antérieurs reportés :	- 1 396.00
	=====
	- 21 355.00

Restes à réaliser :

Sur dépenses d'investissement :	0,00
Sur recettes d'investissement :	0,00
	=====
	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution :	- 21 355.00
---------------------	-------------

Solde des restes à réaliser :

	0,00
	=====
	- 21 355.00

Résultats de fonctionnement :	+ 26 725.88
Résultats antérieurs :	- 29 328.20
	=====
	- 2 602.32

Affectation des résultats :

001 : déficit d'investissement :	- 21 355.00
002 déficit de fonctionnement :	- 1 396.00
1068 ex. fonctionnement capitalisés :	0,00

À Faux la Montagne, le 22 avril 2021

La Maire

C.MOULIN

